



Centre de contact Suissesses - Immigrées
Kontaktstelle Schweizerinnen - Immigrantinnen

Que fait le CCSI/SOS Racisme à Fribourg ?

Dans le cadre de sa permanence juridique et sociale, le CCSI/SOS Racisme propose un accompagnement et un soutien aux personnes migrantes dans les procédures découlant de la loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation (ALCP) relatives :

- à l'entrée en Suisse
- au regroupement familial
- à l'obtention d'une autorisation de séjour en vue du mariage
- au renouvellement ou à la prolongation de permis
- à la révocation de permis
- à la transformation de permis F en B ou B en C
- aux demandes de régularisation

Notre secrétariat se fera un plaisir d'aider les personnes sans autorisation de séjour concernant :

- l'affiliation à une assurance maladie
- la demande de subsides pour les primes d'assurance maladie

Permanence juridique et sociale sans rendez-vous

Tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14h à 16h

Horaires d'ouverture du bureau d'accueil

Mardi de 10h à 12h

Mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30

CCSI/SOS Racisme

Rue des Alpes 11 – CP 366 - 1701 Fribourg

T 026 424 21 25 - info@ccsi-fr.ch - www.ccsi-fr.ch

Pour nous soutenir

CCP 17-10124-8

IBAN CH56 0900 0000 1701 0124 8